Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250626-DEL_2025_06_048-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025

République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 26 JUIN 2025

Le 26 juin 2025 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

Présents :
M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-049), M. Patrick BATOUFFLET (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-068), Mme Nathalie PLUMAIL, M. Mohamed DEHBI, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, Mme Nicole MARIE, M. Bertrand THORE, Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI (arrivée à 20h18), M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Sabrina DBILI, M. Alexandre BOUGAUD, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT (n'a pas pris part au vote de la délibération DEL-2025-06-053), M. Olivier TRIBONDEAU, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Marina BOUTAULT-LABBE (n'a pas pris part au vote des délibérations DEL-2025-06-067 et DEL-2025-06-068).

Absents excusés représentés :
M. Romain MILLARD – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET
Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Mohamed DEHBI
Mme Dominique ROUSSEAU – pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
M. David POLIZZI – pouvoir à Mme Monique BERT
Mme Claire ABADIE-MARTEIL – pouvoir à Mme Nicole MARIE
Mme Virginie POLIZZI - pouvoir à M. Bertrand THORE
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. Christophe OLIVIER
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL jusqu'à 20h18
Mme Anne-Sophie CLAUW – pouvoir à Mme Karine LORIN
M. Théophile ALSAC– pouvoir à Mme Sabrina DBILI
M. Patrick FAURE – pouvoir à Mme Olivia LUCAS.

SECRÉTAIRE :
M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 4 juillet 2025 et de sa publication sur le site de la Ville le 4 juillet 2025.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025
N°DEL 2025-06-048

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales portant sur l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale,

Vu l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Commune,

Considérant que les écritures portées au compte de gestion de l'exercice 2024 sont conformes à celles du compte administratif du même exercice,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Considérant la présentation à la Commission municipale du 19 juin 2025,

Considérant le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2024, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif avec un résultat de clôture de **6 136 317,06 €,**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	34 940 144,58 €	6 500 708,22 €	41 440 852,80 €
Dépenses	31 166 498,98 €	5 620 173,99 €	36 786 672,97 €
Résultat de l'exercice 2024	**3 773 645,60 €**	880 534,23 €	**4 654 179,83 €**
Report résultats 2023	3 372 605,20 €	-1 890 467,97	1 482 137,23 €
Résultat de clôture 2024	**7 146 250,80 €**	-1 009 933,74	**6 136 317,06 €**

DIT que le compte de gestion visé et certifié par le comptable supérieur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 26 juin 2025,

Le Maire,

MAIRIE DE VILLEBON SUR YVETTE 91 ESSONNE

Victor DA SILVA

Le Secrétaire,

Christophe OLIVIER

Publié sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 4 juillet 2025.